

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

5/12/2017

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2017-ABA-DP-00896

1. Intitulé du projet

Réaménagement du ruisseau du Vernay et de la berge droit de l'Ardières au droit de la future résidence seniors, sur la commune de Les Ardillats (69430).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SEMCODA

Nom, prénom et qualité de la personne

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

7 5 9 2 0 0 7 5 1 0 0 1 3 0

Forme juridique sem

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.	- Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m ; - Consolidation ou protection des berges, par des techniques autres que végétales vivantes sur une longueur supérieure ou égale à 200 m ;

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réaménagement du ruisseau du Vernay (reprofilage des berges, suppression des obstacles au franchissement du cours d'eau) pour renaturer le cours d'eau.

Aménager la berge droite du cours d'eau de l'Ardières en amont du franchissement par la RD43, au droit de la futur résidence seniors.

Le projet de réaménagement du cours du Vernay fait suite au démantèlement des anciennes papeteries du Val d'Ardières. La dépollution des sols et la démolition des bâtiments ont mis en évidence des ouvrages de canalisation du ruisseau obsolètes car jugés instables. Une réouverture du cours d'eau a donc été décidée.

Le ruisseau, réaménagé à ciel ouvert avec des berges très minérales (enrochements de 100 à 150 cm de diamètre) est inadapté car les enrochements sont présents sur toute la hauteur des berges et ils sont de diamètre trop élevé. Un enrochement en pied de berges, grâce à des blocs de plus petit diamètre, accompagné de matériaux de stabilisation est préconisé.

Cet aménagement étant très artificiel, dans le cadre de la construction de la résidence senior, il a été décidé de renaturer également l'Ardières au droit de l'ancien bâtiment.

4.2 Objectifs du projet

Redonner au ruisseau du Vernay, cours d'eau non domanial, un profil naturel en supprimant l'enrochement des berges et en les réaménageant (renaturation du cours d'eau) afin de permettre la franchissabilité piscicole, ainsi qu'une partie de l'Ardières pour diminuer les risques d'inondation au droit du futur bâtiment.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Lors de l'installation de chantier, des filtres seront disposés en amont et à l'aval, du busage provisoire, et du pompage seront réalisés, pour éviter des départs de MES à l'aval du chantier.
- Démontage des enrochements existants, tri et récupération des blocs de petit gabarit pour réutilisation dans le cadre du chantier ;
- Constitution d'un empierrement de pied de berge avec sabot para fouille (+géotextile synthétique pour garantir l'étanchéité de l'ouvrage), dont la hauteur a été fixée à 50 cm au-dessus du futur fond. La solution optimale gestion de l'érosion et biologie des milieux devrait situer la taille des blocs (diamètre 40-60 cm), les blocs seront liés par un matériau gravo-terreux et compactés ;
- Terrassement des berges selon des pentes adoucies (de l'ordre partie amont 3H/1V à 3H/2V max sur la partie aval), y compris évacuation des matériaux impropres (massifs béton, murs de soutènement, poteaux, conduites, etc...);
- Mise en œuvre de lits de plants et plançons calés sur la base de la future étude hydraulique du cours d'eau ;
- Fourniture et mise en œuvre de matériaux gravo-terreux d'apport, et pose d'un géotextile biodégradable agrafé ;
- Replantation d'arbustes d'espèces adaptées au milieu au-dessus des lits de plants et plançons ;
- Ensemencement des surfaces travaillées au moyen d'un mélange grainier adapté.

Travail sur les ouvrages sur le Vernay:

- L'ouvrage d'entrée des anciennes papeteries, actuellement infranchissable pour la vie piscicole (chute de 1.8m),
- Le busage Ø800, actuellement infranchissable (fosse aval importante),
- L'ouvrage en aval du Vernay sera supprimé, car il présente un risque important d'effondrement,
- Limiter la propagation des espèces invasives présentes sur le site notamment l'arbre à papillons (Buddleja davidii).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste à réaliser des travaux de renaturation et d'aménagement des cours d'eau (Vernay et Ardières), une phase d'entretien et de garantie post travaux sera prévue.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à procédure d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau, rubrique 3.1.2.0 : Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m.

Permis de Construire de la résidence senior.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du tronçon du ruisseau du Vernay à renaturer :	200 m
Largeur du ruisseau du Vernay, du lit et de ses berges à réaménager :	20 m
Longueur de la berge droite de l'Ardières à aménager :	85 m
Largeur de l'Ardières (ruisseau et berge droite) :	10 m

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

- Les Ardillats, hameau "Les dépôts":
Parcelles cadastrales concernées:
145, 146, 96, 97, 20, 100, 16.

- Saint-Didier-sur-Beaujeu, hameau
"Les dépôts":
Parcelles cadastrales concernées:
752, 753, 723, 678, 368, 858, 870,
869, 855.

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 4 6 ° 1 0 ' 0 6 " 86N Lat. 0 4 ° 3 3 ' 2 5 " 13E

Point d'arrivée : Long. 4 6 ° 1 0 ' 0 8 " 26N Lat. 0 4 ° 3 3 ' 3 2 " 25E

Communes traversées :

Les Ardillats (69430)

Saint-Dider-sur-Beaujeu (69430)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude se situe dans le périmètre d'une ZNIEFF de type II "Haut bassin de l'Ardières et de ses affluents", et à proximité d'une ZNIEFF de type I "Ruisseau du Vernay".
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les communes de Saint-Didier-sur-Beaujeu et Les Ardillats sont classées en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé sur une commune concernée par le PPBE du Rhône approuvé le 3 novembre 2015. Le projet n'est pas directement concerné par les itinéraires ferroviaires et routiers visés dans le document.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement de la rive droite de l'Ardières se situe en zone humide inventoriée par le conseil départemental du Rhône.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe aucun plan de prévention du risque inondation arrêté dont le zonage comprend le site d'étude du projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une ancienne papeterie se trouve sur le site d'étude. Des travaux de dépollution des sols ont été réalisés en 2012. Une évaluation des sols faite en 2015 constate des traces résiduelles de polluants, il est recommandé de compléter les investigations par une campagne de prélèvement complémentaire sur les zones non reconnues et sur les sédiments de l'étang.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans le périmètre de protection rapprochée d'un captage AEP.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se trouve à 6,5km "Gorges du Sornin et terrains avoisinants".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à 13,5 km au Nord ("Bocages, forêts et milieux humides du bassin de la Grosne et du Cunysois").
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se trouve à 16,5km "Val de Saône".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un tri des enrochements va être effectué pour ne réutiliser que les blocs de diamètre 40 à 60 cm. Les blocs plus volumineux seront évacués du site ou fracturés au BRH. Les matériaux issus du reprofilage des berges des deux cours d'eau seront évacués, en fonction de leur nature.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De la terre végétale d'apport sera renapée sur l'ensemble des berges. Pour la réalisation des lits de plants et plaçons, du géotextile, des matériaux gravelo-terreux, de la terre végétale.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va entraîner des perturbations de la biodiversité existante des cours d'eau à réaménager afin d'améliorer l'écosystème: habitats et continuité écologique.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet de renaturation des cours d'eau aura une incidence positive sur le milieu aquatique (suppression des obstacles à la remontée piscicole du ruisseau du Vernay, réaménagement des berges en pente douce avec plantation d'essences adaptées).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet étant de renaturer un ruisseau et réaménager une berge pour prendre en compte l'aléa inondation, il est donc concerné par le risque d'inondation.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Seulement pendant les travaux.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de réaménagement des berges du ruisseau du Vernay et de la rive droite de l'Ardières s'inscrit dans la création d'une résidence senior sur le site des anciennes papeteries du Val d'Ardières.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet vise à renaturer les berges de l'Ardières et du ruisseau du Vernay, sa réalisation va permettre de diminuer l'aléa inondation des deux cours d'eau (adoucissement des pentes et stabilité des berges, redimensionnement d'ouvrages de franchissement) et d'améliorer la franchissabilité piscicole (gestion d'ouvrages de dégrillage).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à BOURG EN BRESSE

le 06/11/2017

Signature

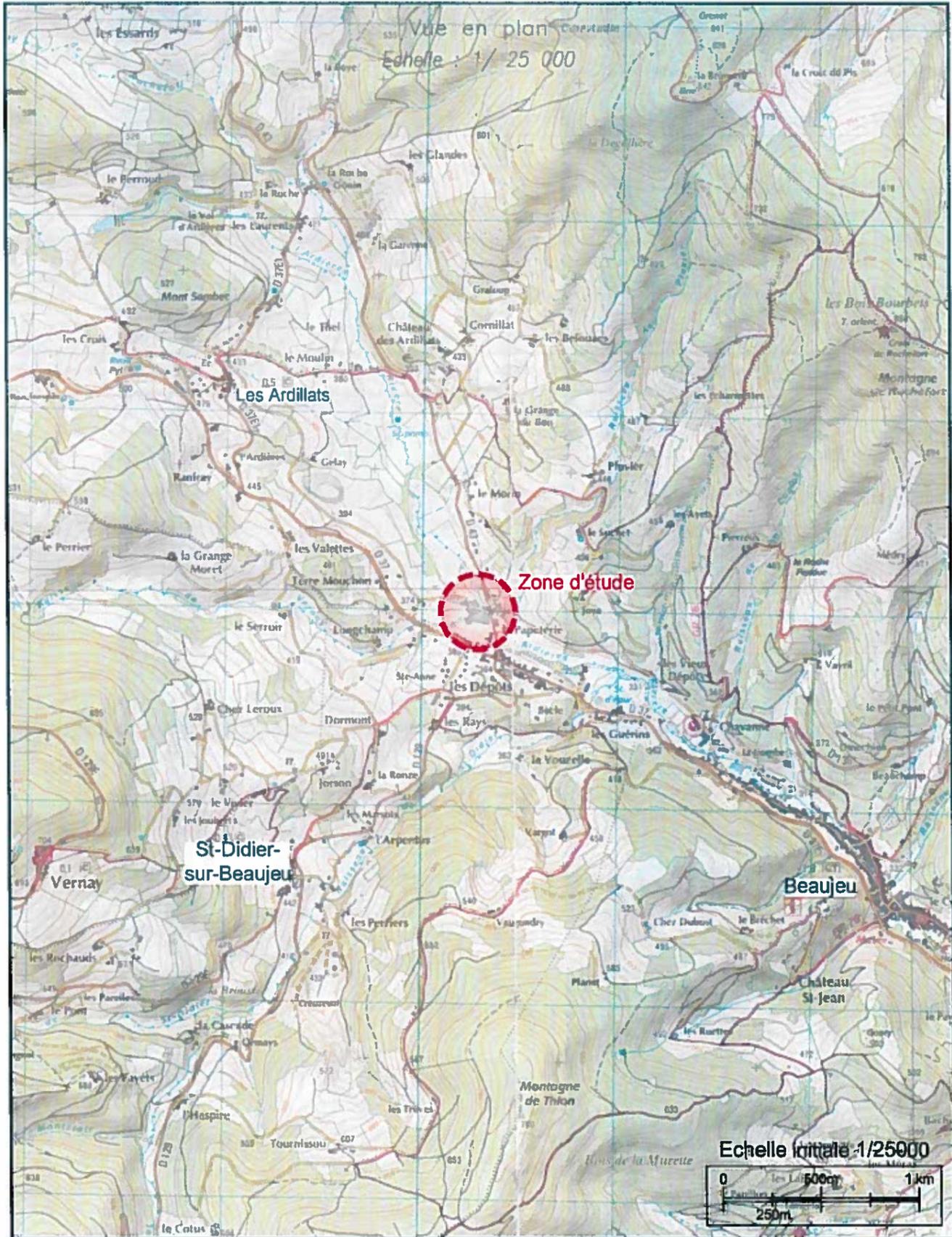
SEMCODA
50 Rue du Pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE Cedex
Tél. 04 74 22 40 66 - Fax 04 74 45 27 82
RCS Bourg 759 200 751 B - APE 6820 A
TVA FR 70 759 200 751

Le Directeur,

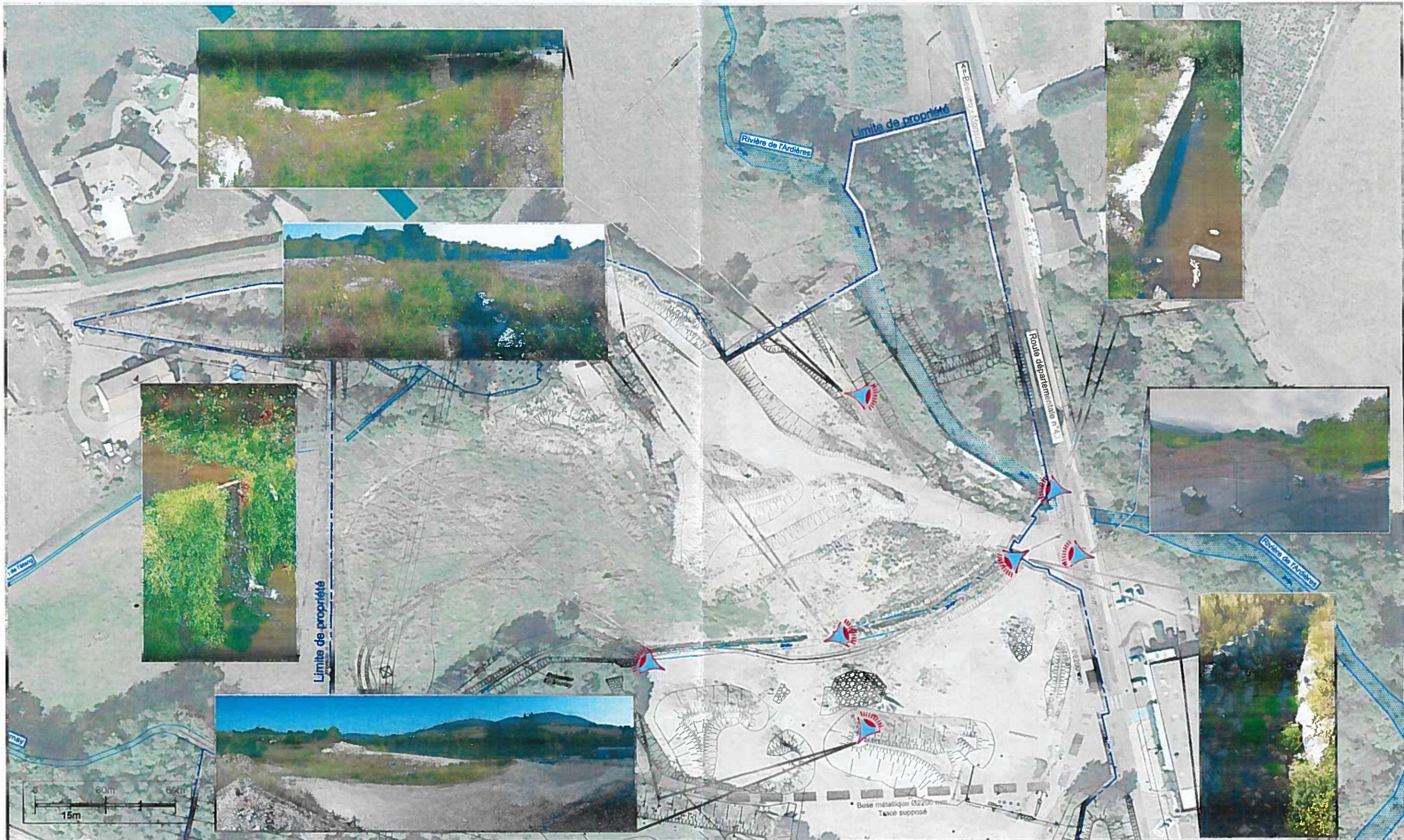
Gérard LEVY



Annexe 2 : Plan de situation



Annexe 3





Annexe 4 : Vue en plan des aménagements projetés

